



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

mise à jour décembre 2025

## Sommaire

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION.....	1
2. RÈGLEMENT.....	1
3. CONVENTION OU CONTRAT DE FORMATION.....	2
4. ANNULATION.....	2
5. CONFIRMATION.....	2
6. ATTESTATION DE FORMATION.....	2
7. TRAITEMENT INFORMATIQUE.....	2

## 1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez effectuer une pré-inscription en ligne via le formulaire disponible sur la page de la formation choisie sur notre site internet.

Une fois votre pré-inscription validée, vous recevrez une fiche d'inscription qui devra être retournée à :

UBAPAR BP 56- 29 260 LESNEVEN

L'inscription est prise en compte à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement intégral de la formation ou d'un justificatif de prise en charge par un tiers.

Dans l'hypothèse où une fiche d'inscription nous parvient alors que le nombre de places disponibles est atteint, le candidat est informé dans les plus brefs délais.

## 2. RÈGLEMENT

Les tarifs sont indiqués sur la fiche de présentation des formations. L'UBAPAR n'étant pas assujetti à TVA, les prix sont nets de taxes.

Le règlement se fait par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'UBAPAR. Ce chèque n'est encaissé qu'à l'issue de la formation.

En cas de prise en charge par un tiers, un justificatif doit être joint à la fiche d'inscription.

Une facture est transmise au participant ou à l'organisme payeur à l'issue de la formation.





### 3. CONVENTION OU CONTRAT DE FORMATION

Une convention de formation, établie en deux exemplaires, est adressée au client. Ce dernier retourne un exemplaire signé à l'UBAPAR. Si la formation est suivie à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi.

### 4. ANNULATION

En cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation, les sommes versées ne sont pas restituées (sauf cas de force majeure).

Une formation peut être annulée (notamment si les conditions d'effectif ne permettent pas son bon déroulement). Dans ce cas, nous proposons une solution de remplacement ou, si cela n'est pas possible, nous remboursons la totalité des sommes versées, sans aucune autre indemnité.

### 5. CONFIRMATION

Un courrier de confirmation est adressé aux inscrits une dizaine de jours avant le début de la formation.

### 6. ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation est fournie à l'issue de la formation.

### 7. TRAITEMENT INFORMATIQUE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont réservées à l'usage exclusif de l'UBAPAR. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il doit s'adresser au secrétariat de l'UBAPAR.

Toute inscription à une formation vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

